COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

F

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Organisation mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Point 1 de l'ordre du jour **CX/CPL 25/11/1**

mars 2025

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LES CÉRÉALES, LES LÉGUMES SECS ET LES LÉGUMINEUSES

Onzième session

Travail par correspondance

7-30 avril 2025

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point	Titre	Document[1]
1	Adoption de l'ordre du jour	CX/CPL 25/11/1
2	Questions émanant de la Commission du Codex Alimentarius et des organes subsidiaires du Codex	CX/CPL 25/11/2
3	Élaboration d'une norme de groupe sur le mil en grains entiers	CX/CPL 25/11/3
4	Autres questions	
5	Date et lieu de la prochaine session	
6	Adoption du rapport	

[1] Veuillez noter que les documents de travail ne seront pas distribués via la liste de diffusion du Codex (Codex-L). Seuls l'invitation et l'ordre du jour provisoire seront distribués aux membres et aux observateurs. Tous les documents de travail et tout nouveau document non mentionné dans le présent ordre du jour provisoire, y compris toute autre information destinée aux délégués, seront publiés sur le site web du Codex dès qu'ils seront disponibles. Les documents de travail ne seront pas imprimés. Les délégués sont invités à apporter en séance tous les documents qui auront été distribués, car aucun tirage sur papier ne pourra leur être fourni durant la session.
Consultez le site web du Codex pour savoir où en est la publication des documents de travail et obtenir des informations pratiques sur la 11e session du CCCPL.

Notes explicatives

À sa 11e session, le Comité du Codex sur les céréales, les légumes secs et les légumineuses mènera ses travaux par correspondance conformément à la section 3 du Manuel de procédure du Codex (Critères et lignes directrices en matière de procédure à l'usage des comités du Codex et des groupes intergouvernementaux spéciaux travaillant par correspondance). Il aura également la possibilité, conformément à ce que la Commission du Codex Alimentarius avait prévu, à sa 47e session, de réunir un groupe de travail électronique et/ou de travailler en ligne, le cas échéant.

Les membres et les observateurs doivent s'inscrire en suivant les instructions communiquées dans l'invitation à participer à la 11e session du Comité.

Modalités de travail

Afin que la session se déroule de manière ouverte et transparente, tous les échanges auront lieu du 7 au 30 avril 2025 au sein du groupe d'utilisateurs de la 11e session du Comité, créé dans la plateforme de discussion en ligne du Codex.

Le Président assurera des modalités de travail structurées pour la 11e session dans une optique de clarté et de participation active.

Ouverture des débats: le Président ouvrira les débats en publiant des questions ou des propositions spécifiques sur la plateforme en ligne du Codex et en se référant aux documents pertinents. Ces messages d'ouverture des débats serviront à encadrer les contributions des membres du Codex et des observateurs.

Communication d'observations: les membres du Codex et les observateurs inscrits sur la plateforme seront invités à communiquer leurs observations à la suite des messages d'ouverture des débats du Président. Chaque sujet pourra faire l'objet d'observations qui devront être communiquées dans des délais clairement établis. Les membres et les observateurs (par l'intermédiaire de leur chef de délégation) pourront soumettre plusieurs observations, ainsi que des réactions aux autres observations qu'ils pourront enrichir, ce qui sera constructif et permettra au Président de se faire une idée du degré d'accord ou de désaccord des délégués.

Regroupement des contributions: au terme de la période de débat définie, le Président fera un récapitulatif détaillé de toutes les contributions qui lui auront été soumises. Ce récapitulatif mettra en relief les principaux sujets, les points de convergence et les questions non résolues. Un nouveau cycle d'échanges sera éventuellement organisé, s'il y a lieu. Les conclusions définitives sur chaque point seront communiquées sur la plateforme afin que le Comité examine les questions à son tour.

Examen et adoption du projet de rapport: un projet de rapport résumant les débats, les conclusions et les recommandations sera mis à la disposition de tous les membres et observateurs sur la plateforme en ligne du Codex pour qu'ils puissent l'examiner. Les membres et les observateurs pourront formuler des observations sur le projet de rapport dans les délais prescrits.

Modalités logistiques

Tous les documents de la session sont disponibles en anglais, en espagnol et en français sur la page web de la 11e session du Comité.

Un projet de calendrier pour les débats sera communiqué avant la session.

Les messages du Président et le projet de rapport seront également communiqués en anglais, en espagnol et en français. Les observations des membres et des observateurs resteront quant à elles dans leur langue d'origine et pourront être traduites à l'aide de l'outil de traduction intégré dans la plateforme en ligne.

Les horaires de la 11e session du Comité sont sur le fuseau horaire de la présidence (EDT/UTC−4).